

EXONHIT S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 545.908,75 euros
Siège social : 63-65 Boulevard Masséna
75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2012

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Exonhit S.A. (ci-après la « **Société** ») et de sa filiale à 100%, Exonhit Therapeutics, Inc. (ci-après la « **Filiale** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

	SOMMAIRE	PAGE
I / ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2011		4
1.1 Présentation générale de l'activité d'Exonhit		4
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires		6
1.3 Résultats de l'activité, progrès et difficultés rencontrés		9
1.4 Activité en matière de recherche et développement		11
1.5 Activités polluantes ou à risque		12
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers		13
1.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir		15
1.8 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport		15
II / LISTE DES MANDATS		16
2.1 Directoire		16
2.2 Conseil de surveillance		18
III / ACTIONNARIAT SALARIE		20
IV / FILIALES ET PARTICIPATIONS		21
4.1 Activités des filiales de la Société		21
4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés		21
4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées		21
4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle		22
V / INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS		23
VI / MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES		23
VII / OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES		23
VIII / TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES		24
IX / TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL		24
X / REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL		26
10.1 Rémunération et avantages des mandataires sociaux		26
10.2 Participation au capital des mandataires sociaux		28
XI / RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES		29
XII / MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		32
XIII / LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES		32
13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011 (Article L. 225-86 du Code de commerce)		32
13.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2011 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)		32
13.3 Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2011 (Article L. 225-87 du Code de commerce)		33
13.4 Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis		33

	au cours de l'exercice 2011	
13.5	Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte de la filiale américaine, Exonhit Therapeutics Inc. (Article. L. 225-68 du Code de commerce)	33
XIV / INFORMATIONS DIVERSES		33

I / ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ D'EXONHIT

Exonhit est une société spécialiste de la médecine personnalisée qui développe des produits diagnostiques et thérapeutiques, pour son propre portefeuille dans le domaine des maladies neurodégénératives et du cancer, et en partenariat avec de grands groupes industriels et des centres hospitalo-universitaires.

La Société a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Exonhit SA est cotée sur le marché NYSE Alternext à Paris (code ISIN : FR0004054427) et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation. Exonhit publie en ligne ses informations sur le site : <http://www.exonhit.com>.

Présentation de la plateforme technologique

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter l'épissage alternatif de l'ARN, un processus biologique complexe, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme de découverte de diagnostics innovants et de nouveaux médicaments.

L'épissage alternatif de l'ARN est un processus biologique naturel essentiel grâce auquel un seul gène peut donner naissance à plusieurs protéines. Des anomalies de l'épissage alternatif de l'ARN peuvent conduire à la production de différentes versions de protéines qui peuvent entraîner, ou contribuer, au développement de différentes maladies.

La Société a développé sous le nom de SpliceArray™ un procédé et des outils uniques qui permettent de mettre au point des biopuces capables d'identifier les anomalies de l'épissage alternatif sur l'ensemble d'un génome. Des versions spécifiques ont été développées pour couvrir le génome de l'homme, du rat et de la souris. Ces biopuces sont intégrées à la plateforme de découverte d'Exonhit qui, combinée à son savoir-faire pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies et difficilement détectables au moyen d'autres technologies, permet d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et de nouveaux biomarqueurs.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme de découverte et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des biopuces, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

Présentation du portefeuille de produits

La Société exploite son savoir-faire et sa propriété intellectuelle dans deux domaines clés d'application : le diagnostic et le thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers et, d'autre part, dans le cadre d'accords de collaboration avec des laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche comme Allergan, Pfizer, bioMérieux, et l'Institut Gustave Roussy.

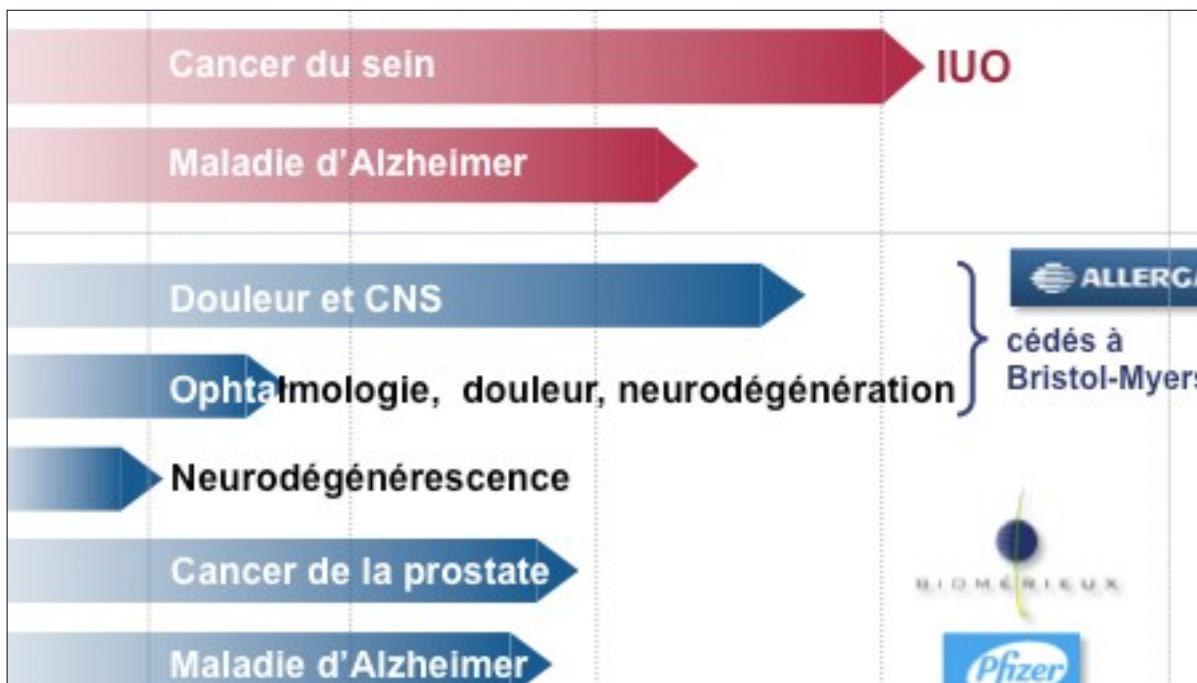
La Société a deux produits avancés, AclarusDx™, son test sanguin pour la maladie d'Alzheimer développé en propre, et AGN0001, un candidat médicament pour le traitement des douleurs neuropathiques développé par Bristol Myers Squibb (BMS).

Dans le domaine diagnostique, Exonhit a obtenu le marquage CE d'AclarusDx™ le 15 mars 2011. Dans ce cadre, la Société a signé un accord avec Almac Diagnostics Ltd, un laboratoire centralisé agréé, qui effectuera le test pour son compte. AclarusDx™ est actuellement en cours d'introduction dans des centres mémoire français dans le cadre d'une étude clinique observationnelle en vie réelle dont l'objectif est d'en finaliser le positionnement dans le processus actuel de diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Une étude pilote du test est également en cours aux Etats-Unis pour en évaluer les performances sur ce marché.

Dans le domaine thérapeutique, une licence sur AGN0001, le produit le plus avancé issu de la collaboration avec Allergan, a été cédée à BMS en 2010. BMS assure désormais le développement de ce produit qui est actuellement en essai clinique de phase II dans le domaine des douleurs neuropathiques. En fonction du succès de ce développement, la Société pourrait recevoir des paiements d'étapes ainsi que des redevances lors de la commercialisation.

Enfin, la Société dispose en propre et en partenariat d'autres candidats produits à des stades plus précoce dans les domaines diagnostique et thérapeutique.

Le graphique ci-dessous présente les produits que la Société développe actuellement, avec les pathologies concernées, le stade de développement et, le cas échéant, le partenaire avec lequel ces produits sont développés. Pour faciliter la compréhension, les noms de produits qui contiennent les lettres « Dx » correspondent aux tests de diagnostic, et ceux qui incluent le code « AGN » sont développés dans le cadre du contrat de collaboration avec Allergan.



1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice 2011 ont été les suivants :

Obtention du marquage CE d'AclarusDx et démarrage de deux études cliniques

Le 15 mars 2011, la Société annonce le marquage CE d'AclarusDx®, son test sanguin d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Ce marquage donne à AclarusDx® le statut de Diagnostic In Vitro (DIV). C'est une étape indispensable dans le cycle de vie du test. L'obtention du marquage CE va permettre à Exonhit de mettre AclarusDx® à la disposition des Centres Mémoire, en particulier les Centres Mémoire de Ressource et de Recherche (CMRR) à partir du début avril 2011. Pour soutenir l'introduction d'AclarusDx®, Exonhit a constitué un Comité Scientifique réunissant des experts français de renom et présidé par le Professeur Françoise Forette.

La Société a annoncé le 26 octobre 2011 l'approbation par le Comité d'Ethique de l'étude clinique pilote dont Exonhit est promoteur, et qui est destinée à évaluer les performances d'AclarusDx® chez 160 patients américains souffrant de troubles de la mémoire et nouvellement adressés à un Centre Mémoire de Référence pour le bilan diagnostique de la Maladie d'Alzheimer (MA). Cette étude sera menée au sein de trois sites différents de la Cleveland Clinic aux Etats-Unis. A la fin de l'étude, les échantillons sanguins seront envoyés pour analyse au laboratoire d'Exonhit à Paris, où le test AclarusDx® sera réalisé.

Exonhit a débuté en France le 12 décembre 2011 une étude observationnelle visant à évaluer les performances d'AclarusDx® chez 600 patients se présentant pour la première fois dans une consultation mémoire spécialisée pour la réalisation d'un bilan diagnostique de la MA. Cette étude en vie réelle intitulée DIALOG (Diagnostic ALzheimer cOGnitif) est promue par Exonhit et a reçu un avis favorable des autorités réglementaires.

Actuellement, le diagnostic de la MA est basé sur un examen clinique, des tests psychométriques, des évaluations du comportement, ainsi que de l'imagerie cérébrale. Le dosage de marqueurs biologiques dans le liquide céphalo-rachidien est également utilisé, mais présente l'inconvénient d'être invasif. Dans ce contexte, l'utilisation d'un test sanguin facilement réalisable et peu traumatique pour les patients, représenterait une avancée considérable.

Succès de la validation clinique d'EHT Dx14

EHT Dx14, nouvelle signature transcriptomique permettant de différencier au niveau moléculaire les tumeurs mammaires bénignes des tumeurs malignes du sein, a été développé grâce à la plateforme Genome-Wide SpliceArray™ d'Exonhit (GWSA), et ses droits ont été acquis auprès de l'Institut

Gustave Roussy en mai 2009. En présence d'une tumeur suspecte découverte à la mammographie, ce test de biologie moléculaire vise à permettre l'analyse précise des échantillons prélevés par ponction à l'aiguille fine (cytoponction), notamment, dans les cas où l'analyse cytopathologique standard ne permet pas d'établir un diagnostic formel. La validation clinique d'EHT Dx14 s'effectue en deux temps ; elle a consisté tout d'abord à confirmer, sur une série indépendante d'échantillons de cytoponction malins et bénins, issus du Centre de Ressources Biologiques de l'Institut Gustave Roussy, les performances initiales du test publiées précédemment dans *Lancet Oncology*. Dans un deuxième temps, il a fallu démontrer la valeur ajoutée du test dans la différentiation de 55 échantillons « difficiles » pour lesquelles l'analyse cytologique ne permettait pas d'apprécier la nature cancéreuse ou bénigne de la tumeur (échantillons indéterminés).

Le 29 mars 2011, la Société a annoncé l'obtention d'excellents résultats pour la première partie de l'étude de validation d'EHT Dx14. Ce test avait été en mesure, lors de l'étude initiale menée avec l'Institut Gustave Roussy, de différencier les tumeurs mammaires bénignes des tumeurs malignes dans 96% des cas. La première partie de la validation, achevée en mars, a montré une spécificité de 91,5% et une sensibilité de 97,9% dans un panel de 94 échantillons cytologiques (47 bénins et 47 malins).

La Société a ensuite annoncé le 19 juillet 2011 l'obtention d'excellents résultats pour la seconde partie de l'étude de validation. Les résultats obtenus ont montré une spécificité de 81,8% et une sensibilité de 77,3%. Il en résulte que, lorsque l'analyse cytologique d'échantillons de cytoponction est indéterminée, EHT Dx14 est capable de déterminer la nature exacte de la tumeur mammaire dans 78,2% des cas, soit près de 4 cas sur 5.

Par projection, en prenant en compte la fréquence attendue des diagnostics incertains dans la population générale, la performance globale ajustée d'EHT Dx14 est de 93,4% (analyse en posthoc), sa spécificité est de 90,7% et sa sensibilité de 96,1%. La performance du test ajustée sur la prévalence à l'Institut Gustave Roussy est supérieure à 90%, indiquant ainsi l'excellente performance du test EHT Dx14 sur la population globale de cytoponctions réalisées à l'Institut Gustave Roussy.

Ces bons résultats démontrent qu'il est possible de développer un test de diagnostic avec une excellente performance à partir de la technologie GWSA d'Exonhit.

Publication des résultats de Phase IIa d'EHT 0202 dans Current Alzheimer Research

La Société a annoncé en avril 2011 la publication des résultats de Phase IIa d'EHT 0202, son candidat médicament phare dans la maladie d'Alzheimer, dans le journal *Current Alzheimer Research*. Les résultats de l'étude montrent qu'EHT 0202 présente une bonne sécurité d'emploi, et est généralement bien toléré chez les patients. Ces données positives plaident en faveur du passage en Phase IIb d'EHT 0202 afin d'évaluer son efficacité clinique et de confirmer sa bonne tolérance dans un plus grand nombre de patients Alzheimer et pendant une durée de traitement plus longue.

Changement de dénomination sociale en « Exonhit » au lieu de « ExonHit Therapeutics »

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, les actionnaires ont notamment approuvé le changement de nom d'ExonHit Therapeutics qui devient « Exonhit ». Ce changement de nom s'inscrit dans un désir de simplification mais avant tout, il reflète la stratégie d'Exonhit qui est de devenir un acteur clé de la médecine personnalisée en développant des biomarqueurs et des diagnostics compagnons en partenariat avec l'industrie pharmaceutique.

Signature d'un accord avec Almac Diagnostics Limited

La Société a conclu en juin 2011 un accord avec Almac Diagnostics Limited qui servira de laboratoire de référence pour l'analyse des échantillons testés avec AclarusDx®, son test sanguin d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer en cours d'introduction sur le marché français du diagnostic in vitro. Cet accord fait suite à un transfert de technologie réussi entre Exonhit et Almac réalisé au cours des mois précédents. Almac Diagnostics sera le seul laboratoire habilité à analyser des échantillons d'AclarusDx®, y compris ceux issus de l'étude observationnelle française, de façon à garantir la reproductibilité des résultats obtenus avec ce test spécialisé.

En pratique, les centres mémoire enverront les échantillons des patients à Almac Diagnostics, la logistique restant sous la responsabilité d'Exonhit. Le laboratoire clinique d'Almac extraîtra le matériel

biologique (ARN) et conduira la totalité de la phase analytique jusqu'à l'hybridation et la lecture des biopuces. Les données seront exploitées grâce au logiciel d'analyse développé par Exonhit pour fournir un rapport détaillant les résultats du test. Ce rapport sera envoyé aux cliniciens pour les aider dans l'établissement du diagnostic de leurs patients.

Réussite d'un projet de séquençage haut débit prometteur en collaboration avec BGI

La Société et BGI, le plus grand institut de séquençage génomique au monde basé à Pékin, ont annoncé le 25 juillet 2011 la réussite d'un projet consacré à élargir la gamme de Genome-Wide SpliceArray™ d'Exonhit à une nouvelle espèce animale majeure du développement préclinique en combinant les informations complémentaires du séquençage parallèle de masse et la plateforme propriétaire SpliceArray™ d'Exonhit.

Levée de 1,49 million d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital réservée

Le 27 juillet 2011, la Société a émis 782 718 actions nouvelles au prix de souscription de 1,90 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de personne dénommée, soit un montant total levé de € 1,49 million. Cette émission, dirigée par H. et Associés, a été réalisée dans le cadre du dispositif fiscal dit « Loi TEPA » (loi N°2007-1223 du 21 août 2007) conformément à l'autorisation votée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2010 (quinzième résolution). Le produit financier de cette opération a été affecté au fonctionnement général de l'entreprise.

Changements au sein des organes de direction d'Exonhit

Le 28 juillet 2011 Madame Isabelle Barber, Vice-présidente exécutive en charge de l'activité diagnostique, est nommée membre du Directoire par le Conseil de Surveillance d'Exonhit. Le Directoire d'Exonhit est présidé par le Docteur Loïc Maurel. Il se compose également de Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur administratif et financier, et de Monsieur Matthew Pando, Vice-président exécutif en charge de l'activité Thérapeutique.

Monsieur Frédéric Desdouits, membre du Conseil de surveillance, a décidé de quitter ses fonctions le 1^{er} septembre 2011 à la suite d'un changement de situation professionnelle incompatible avec son mandat chez Exonhit. Le Conseil de Surveillance est présidé par Monsieur Laurent Condomine. Il se compose également de Monsieur Patrick Langlois, de Madame Deborah Smeltzer, de Monsieur Michel Picot et de Monsieur Christophe Jean.

Réorganisation de la structure des activités de la Société

En juillet 2011, afin de renforcer l'efficacité de ses programmes de recherche et développement, la Société a entrepris d'en optimiser l'organisation. Dans ce cadre, les activités de R&D pratiquées aux Etats-Unis ont été recentrées dans les unités parisiennes de la Société, et le laboratoire de Gaithersburg dans le Maryland a été fermé. Au-delà d'une optimisation du fonctionnement qui maintient l'excellence des équipes scientifiques, cette structure allégée permet également de réduire les coûts de la filiale américaine.

Signature un accord de Recherche avec Pfizer pour l'identification de biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer

Le 10 octobre 2011, la Société a annoncé avoir conclu un accord de recherche avec Pfizer Inc. pour l'identification de nouveaux biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer avec la technologie Genome-Wide SpliceArray™ (GWSA) d'Exonhit. Dans le cadre de cet accord, les deux sociétés mèneront conjointement une étude pilote en utilisant la plateforme technologique GWSA d'Exonhit pour explorer des marqueurs moléculaires de la maladie d'Alzheimer associés aux paramètres cliniques. Plus précisément, l'objectif de ces travaux de recherche est d'essayer d'identifier des biomarqueurs, entre autres liés à la progression de la maladie, qui permettent de distinguer des sujets âgés et sains, de patients atteints de troubles cognitifs légers et de patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Des échantillons fournis par Pfizer et provenant de sujets appartenant à chacun de ces trois groupes seront testés au cours de cette étude.

Renouvellement de la collaboration stratégique avec Allergan

La Société a annoncé le 2 novembre 2011 le renouvellement de sa collaboration avec Allergan Sales, LLC pour la découverte de nouveaux composés thérapeutiques. La collaboration avait été initiée en décembre 2002 et déjà renouvelée plusieurs fois. Elle est étendue à nouveau jusqu'à Décembre 2013. Les objectifs de cette collaboration restent inchangés avec l'identification, le développement et la commercialisation de composés pour le traitement de maladies neurodégénératives, de la douleur et de l'ophtalmologie. Les détails financiers de l'accord n'ont pas été communiqués.

Le succès de cette collaboration et la valeur qu'elle apporte aux deux partenaires avaient été clairement démontrés au cours du premier semestre 2010 avec la cession par Allergan d'une sous-licence pour EHT/AGN 0001 (AGN-209323) à la société Bristol-Myers Squibb. EHT/AGN 0001 est une molécule administrée par voie orale, actuellement en Phase II de développement clinique dans la douleur neuropathique. L'accord entre Allergan et Bristol-Myers Squibb comprend aussi la cession des droits pour EHT/AGN 0002 et ses autres composés associés.

Remboursement de l'Emprunt Obligataire Convertible

En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de K€ 1.736 pour un capital net de K€ 2.093. Puis la Société a procédé le 8 novembre 2011 au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt représenté par 736.402 obligations convertibles en actions nouvelles émises en novembre 2006 et venant à échéance en novembre 2011. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ 7,97 M€, coupon de 3,5% compris, dont 1,3 M€ étaient déjà provisionnés dans les comptes au titre de la prime de remboursement. A ce jour, Exonhit S.A. n'a plus de dette obligataire et dispose, grâce notamment aux derniers accords de collaboration signés, d'une visibilité d'environ 24 mois sur sa trésorerie sur la base de sa consommation actuelle de cash.

1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrés

Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et ceux de sa filiale. La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre 2011.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4.978 milliers d'euros contre 8.077 milliers d'euros enregistrés au cours de l'exercice 2010. La contribution au chiffre d'affaires consolidé provient uniquement d'Exonhit S.A.

Cette évolution s'explique par un revenu non récurrent qui s'était ajouté en 2010 aux revenus de R&D perçus et correspondants au partenariat avec Allergan. Ce revenu non récurrent était lié au versement de \$4 millions (€ 2,9 millions) effectué par Allergan dans le cadre de la cession des droits pour AGN/EHT 0001 à Bristol-Myers Squibb (BMS). En 2011 BMS a démarré deux essais cliniques de phase II du produit, ce qui n'a pas donné lieu au paiement de jalon, mais offre une perspective de revenus futurs sous forme de futurs paiements de jalons de développement et de redevances si le produit atteint la commercialisation. En excluant le paiement d'étape effectué en 2010, les revenus récurrents de cette collaboration se sont maintenus à 5,0 millions d'euros en 2011, contre 5,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les dépenses opérationnelles du groupe se sont élevées à 13.088 milliers d'euros, en baisse de 15% par rapport aux 15.392 milliers d'euros enregistrés au titre de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par une réduction des dépenses de R&D et la forte baisse des frais généraux et administratifs.

Les dépenses de recherche et développement ont diminué de 9% à 7.717 milliers d'euros contre 8.480 milliers d'euros en 2010, principalement à la suite de la restructuration des activités de R&D, en particulier la fermeture du laboratoire de la filiale américaine de la Société, et des dépenses cliniques sur AclarusDx qui ont été plus faibles que sur l'exercice précédent, l'étude pilote aux Etats-Unis n'ayant démarré qu'en novembre et l'étude observationnelle en France en décembre.

Les dépenses de marketing et ventes s'inscrivent en hausse de 13% essentiellement en raison des investissements de marketing plus importants dans le domaine du diagnostic pour AclarusDx®.

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 3.863 milliers d'euros contre 5.578 milliers d'euros en 2010. Cette diminution de 31% est liée à une réduction générale des dépenses administratives courantes et à la non-référence des dépenses relatives à un projet d'acquisition qui avait été abandonné.

Le résultat d'exploitation consolidé se solde ainsi par une perte de 8.095 milliers d'euros contre 6.974 milliers d'euros de perte enregistrés au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières ont baissé de 39% essentiellement en raison de la non récurrence d'un prêt relais accordé en 2010 et des intérêts à recevoir correspondants qui avaient tous deux été comptabilisés en perte financière (741 milliers d'euros) à la suite de la résiliation de l'accord de fusion. Les charges de l'exercice correspondent principalement aux intérêts payés dans le cadre de l'emprunt convertible de la Société, à échéance novembre 2011, et comprennent notamment la prime de remboursement final de l'emprunt qui a été payée en Novembre 2011.

Dans le même temps, les produits financiers ont augmenté de 271 milliers d'euros en 2010 à 1.522 milliers d'euros en raison de la reprise de la provision correspondant à la prime de remboursement de l'emprunt convertible provisionnée en 2010 pour un montant de 1,25 million d'euros. De plus, le Groupe a affiché un gain de change de 227 milliers d'euros contre une perte de change de 144 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

En conséquence, le résultat financier net se solde par un gain de 384 milliers d'euros en 2011 contre une perte de 2.103 milliers d'euros en 2010.

Sur l'exercice 2011, à la suite de la réorganisation de la filiale américaine de la Société, entreprise dans le cadre de la nouvelle stratégie engagée depuis le début de l'année 2011, des charges

exceptionnelles ont été comptabilisées pour un montant de 491 milliers d'euros. Elles correspondent, hors écart de conversion, à :

- une dotation de provision concernant les loyers restant à payer jusqu'à la fin du bail des locaux de bureau et laboratoire de la filiale américaine (181 milliers d'euros),
- une dotation de provision concernant les indemnités liées à la réorganisation de la filiale et qui seront payés en 2012 (112 milliers d'euros),
- des amortissements exceptionnels liés à la fermeture des laboratoires et incluant des immobilisations corporelles (155 milliers d'euros) et incorporelles (43 milliers d'euros dont 32 sont liés aux frais d'ingénierie de biopuces).

Le résultat avant impôt de l'exercice 2011 ressort en perte de 8.202 milliers d'euros, contre une perte de 9.077 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'impôts, qui correspondent au Crédit d'Impôt Recherche, sont estimés à 1.103 milliers d'euros en 2011 contre 1.329 milliers d'euros pour l'exercice 2010. Cette diminution est essentiellement liée à la diminution des dépenses de recherche et développement.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net consolidé de l'exercice 2011 se solde par une perte nette de 7.099 milliers d'euros, contre 7.748 milliers d'euros enregistrés lors de l'exercice précédent. Le résultat net passe ainsi d'une perte de 0,23 euro par action en 2010 à une perte de 0,21 euro par action en 2011.

Situation d'endettement

Le total des dettes financières à court et long terme du groupe, hors crédit-bail, ressort à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 107 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Les principales caractéristiques de ces obligations convertibles sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.
- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Durée : 5 ans, soit jusqu'au 8 novembre 2011.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.
- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action Exonhit SA, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations émises.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2009, 1.076.923 Obligations ont été converties en autant d'actions nouvelles. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de 17 milliers d'euros et de la prime d'émission de 6.983 milliers d'euros. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6.522 milliers d'euros.

En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de 1.736 milliers d'euros pour un capital net de 2.093 milliers d'euros.

Puis à l'échéance du 8 novembre 2011, la Société a procédé au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt représenté par 736.402 obligations convertibles en actions nouvelles émises en novembre 2006 et venant à échéance en novembre 2011. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ 5.879 milliers d'euros, coupon compris, dont 1,3 million d'euros était déjà provisionné dans les comptes au titre de la prime de remboursement. A ce jour, Exonhit SA n'a plus de dette obligataire.

Variation des flux de trésorerie

La consommation nette de trésorerie occasionnée par les opérations d'exploitation ressort à 6.023 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 5.803 milliers d'euros pour l'exercice 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des revenus liée à l'absence de paiement de jalon par Allergan en 2011 et à la réduction du montant perçu au titre du Crédit Impôt Recherche, compensée en partie par la baisse des dépenses opérationnelles.

En outre, le 27 juillet 2011, la Société a émis 782 718 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, soit un montant total levé de 1.487 milliers d'euros (dont 13 milliers d'euros de valeur nominale et 1.475 milliers d'euros de prime d'émission).

Le flux net de trésorerie généré par l'ensemble des opérations de financement ressort à (6.670) milliers d'euros en 2011, contre 1.109 milliers d'euros en 2010, reflétant essentiellement le remboursement final de l'emprunt convertible de la Société en novembre 2011.

Résultats économiques et financiers d'Exonhit S.A.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 4.952 milliers d'euros contre 8.075 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 8.023 milliers d'euros contre une perte de 7.073 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2011 s'est élevée à 7.116 milliers d'euros contre une perte de 7.512 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 7.116 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2011, s'élève désormais à – 83.836 milliers d'euros.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour de deux pôles :

- Un pôle thérapeutique au sein duquel Exonhit travaille dans le cadre de collaborations avec des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie pour identifier de nouvelles cibles thérapeutiques à l'aide de la plateforme Genome-Wide SpliceArray (GWSA) de la Société, découvrir et synthétiser de nouvelles entités chimiques à des fins thérapeutiques, et réaliser des études de biologie moléculaire de façon à déterminer le mécanisme d'action des produits synthétisés. Ce pôle regroupe des collaborateurs qui travaillent à la fois en biologie moléculaire et en chimie médicinale, toutes les études de pharmacologie *in vivo* étant sous-traitées à des tiers.
- Un pôle diagnostique en charge de la découverte de nouveaux biomarqueurs en propre ou dans le cadre de collaborations à l'aide de la plateforme GWSA de la Société, de la validation de nouvelles signatures diagnostiques, du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques IVD approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et biostatistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises médicales et réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés.

Ces deux pôles s'appuient sur la plateforme propriétaire GWSA d'Exonhit. La mise en oeuvre de cette plateforme est réalisée au sein du Laboratoire de Génomique de la Société ou l'ARN des échantillons de tissus est analysé avec les biopuces GWSA. L'évolution de la plateforme est assurée par les biologistes et les bioinformaticiens de la Société.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et de développement soient réalisées selon les critères exigés pour des produits pharmaceutiques et diagnostiques.

Au 31 décembre 2011, la Société emploie 37 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et deux aux Etats-Unis.

Activité au cours de l'exercice

Dans le domaine du diagnostic :

- AclarusDx (diagnostic sanguin de la maladie d'Alzheimer)
 - o Finalisation du dossier réglementaire pour le marquage CE,
 - o Obtention du marquage CE en mars 2011,
 - o Réalisation du transfert de la technologie AclarusDx auprès d'Almac Diagnostics qui devient laboratoire de référence européen pour la réalisation du test,
 - o Finalisation des dossiers réglementaires pour obtenir les autorisations d'effectuer des études cliniques,
 - o Démarrage d'une étude clinique pilote aux Etats-Unis en Novembre 2011,
 - o Démarrage d'une étude clinique observationnelle en France en Décembre 2011
- EHT Dx14 (diagnostic cancer du sein)
 - o Réalisation des études de validation des performances d'EHT Dx14,
 - o Succès de la première étude de validation en mars 2011,
 - o Succès de la deuxième étude de validation en juillet 2011.
- Collaborations
 - o Démarrage du projet avec Pfizer pour l'identification de biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer.

Dans le domaine thérapeutique :

- Collaboration avec Allergan
 - o Poursuite des projets en cours sur de nouveaux composés thérapeutiques,
 - o Renouvellement de la collaboration pour deux années complémentaires en décembre 2011.
- EHT 0202
 - o Publication des résultats de Phase IIa dans le journal *Current Alzheimer Research* en avril 2011,
 - o Poursuite des travaux pilotes sur l'identification de biomarqueurs prédictifs de réponse au traitement.

Plateforme GWSA :

- Elargissement la gamme des biopuces GWSA à une nouvelle espèce animale utilisée en développement préclinique,
- Combinaison de données génomiques obtenues par séquençage parallèle de masse (BGI, Chine) avec les données propriétaires Exonhit.

Organisation :

En juillet 2011, afin de renforcer l'efficacité de ses programmes de recherche et développement, la Société a entrepris d'en optimiser l'organisation. Dans ce cadre, les activités de R&D pratiquées aux Etats-Unis ont été recentrées dans les unités parisiennes de la Société, et le laboratoire de Gaithersburg dans le Maryland a été fermé.

1.5 Activités polluantes ou à risque

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de

sécurité conformément au **Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001**. La Société est également soumise à la réglementation relative aux Organismes Génétiquement Modifiés (« OGM ») et à l'expérimentation animale qui imposent, respectivement l'obtention d'un agrément pour l'utilisation des OGM, délivré par le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et pour la manipulation des animaux celui délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (« DDPP »). Ces derniers imposent des prescriptions techniques définissant notamment les mesures de confinement nécessaires à la protection des salariées, de la santé publique et de l'environnement et les moyens d'intervention en cas de sinistre.

La Société a exclusivement une activité de recherche et développement en laboratoire et non de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques, et de façon dûment habilitée des animaux de laboratoire à des fins d'obtention d'échantillons biologiques qui sont éliminés selon des procédures très classiques mises en œuvre par la Société, et bien maîtrisées ainsi que des OGM pour ses activités de recherche et développement, d'essais précliniques et cliniques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Au cours de l'année 2011, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur au 31 décembre 2011.

1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels, les revenus étant essentiellement réalisés avec Allergan et libellés en dollar US alors que les dépenses opérationnelles sont principalement réalisées en euros. Toutefois, sur l'exercice 2011, le montant des dépenses de la Société libellées en dollar US et qui correspondent principalement au fonctionnement de sa filiale Exonhit Therapeutics Inc était intégralement couvert par ses revenus dans cette même devise. Le reliquat de ces revenus avait été conservé en 2010 sans conversion en euros pour les besoins de l'opération d'acquisition de RedPath. Le solde nécessaire à cette acquisition avait également été constitué par conversion d'euros en Dollars US afin de profiter du niveau encore élevé de l'euro par rapport au Dollar US. A la suite de l'abandon d'un projet d'acquisition, une part importante des réserves ainsi constituées ont été reconvertis de Dollars US en euros. Au cours de l'exercice 2011, les montants nécessaires ont été convertis en euros pour profiter de la hausse du dollar. Pour ces raisons, la Société n'a pas mis en œuvre de politique spécifique de

couverture du risque de change par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses dépenses opérationnelles, qui dépendront principalement des pays dans lesquels la Société mènera ses essais cliniques, et qui devraient représenter la majorité des dépenses opérationnelles de la Société dans le futur.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir systématiquement les paiements reçus. La politique de la Société est de ne pas recourir à des instruments de couverture. Au 31 décembre 2011, environ 18% de la trésorerie de la Société était en euros et environ 82% en dollars US.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, quand les comptes de la filiale américaine sont convertis en euros. Cet impact concerne particulièrement la conversion des créances rattachées aux participations.

Risque de taux

Le remboursement de l'intégralité des obligations convertibles encore en circulation est intervenu en novembre 2011 pour un montant total brut de 5,879 millions d'euros (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011).

S'agissant des placements financiers, le risque de taux sur les actifs financiers détenus par la Société est faible dans la mesure où la Société n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale, BNP Paribas, et la Banque Populaire pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois et sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Exonhit Therapeutics Inc. qui est entièrement provisionnée. Elle ne détient d'action ou de participation dans aucune autre société tierce.

Risque de liquidité

L'actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie disponible de la Société s'élève à 12,925 millions d'euros, et la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours de l'exercice était de 6,023 millions d'euros.

Le remboursement final de l'intégralité des obligations convertibles encore en circulation est intervenu en novembre 2011. Combiné au rachat d'obligations convertibles effectué en octobre 2011, ce remboursement définitif représente un montant total de 7,968 millions d'euros (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011).

La Société pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires. Son incapacité à obtenir des financements nécessaires ou à les obtenir à des conditions acceptables pourrait avoir un impact négatif sur ses programmes de développement et ses autres opérations.

Au 31 décembre 2011, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 16,563 millions d'euros contre des dettes à court terme de 3,404 millions d'euros.

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour effectuer la commercialisation de ses produits, mener à bien les processus réglementaires permettant d'obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ses produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation de produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le succès commercial de ses produits et services et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance de ses tests diagnostiques ;
- l'étendue et les résultats de ses essais cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les essais cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de commercialisation des produits, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ,
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies brevetées, et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire annuler des programmes de recherche et développement ;
- procéder à des restructurations de son activité pour réduire ses dépenses opérationnelles ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer aux droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits.

1.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société étant engagée dans des partenariats à long terme et des projets de recherche et développement qui s'inscrivent sur plusieurs trimestres, le développement d'Exonhit s'inscrit dans la continuité des réalisations passées. Au 31 décembre 2011, Exonhit dispose ainsi, grâce notamment aux derniers accords de collaboration signés, d'une visibilité d'environ 24 mois sur sa trésorerie sur la base de sa consommation de cash actuelle.

A court terme, la majorité des produits d'exploitation de la Société continuera à être générée par la collaboration avec Allergan. Ces revenus continueront à varier en fonction du taux de change entre le dollar US et l'euro. Le solde des produits d'exploitation proviendra des revenus issus des premières ventes de produits diagnostiques et d'autres collaborations. A plus long terme, la Société attend une hausse de ses revenus grâce au développement des ventes de ses produits diagnostiques et aux licences cédées dans le cadre de ses programmes thérapeutiques, en particulier la sous-licence consentie par Allergan à Bristol-Myers Squibb.

La majorité des charges reste liée aux efforts de recherche et développement de la Société pour servir ses collaborations et pour développer ses propres produits, en particulier dans les activités diagnostiques. Les coûts d'études cliniques demeurent importants, en particulier dans le cadre du développement et de l'enregistrement réglementaire du test AclarusDx® pour la maladie d'Alzheimer sur le marché américain. A plus long terme, le niveau de ces dépenses dépendra du nombre de programmes menés en parallèle par la Société à la fois pour compte propre et pour ses partenaires, ainsi que du nombre et de l'ampleur des études cliniques nécessaires.

La Société engage également des dépenses dans le cadre d'études cliniques destinées à créer la notoriété et faciliter l'adoption de ses produits diagnostiques, telle l'étude observationnelle d'AclarusDx® engagée dans le cadre de son introduction sur le marché français.

Les dépenses de marketing et de ventes continueront à s'inscrire en hausse en raison des efforts de la Société pour positionner et promouvoir ses produits diagnostiques et, plus particulièrement, initier la commercialisation du test AclarusDx® pour la maladie d'Alzheimer, rechercher un partenaire industriel ou financier pour l'EHT 0202, et conclure de nouveaux partenariats.

Les frais généraux futurs devraient rester à des niveaux équivalents, mais ils pourront augmenter en fonction des charges de conseil et des frais engagés en vue de l'identification d'une cible et d'opération de fusion ou acquisition dans le domaine du diagnostic.

A court terme, la Société devrait continuer à enregistrer des pertes opérationnelles dont l'ampleur et la durée dépendront des éléments détaillés ci-dessus. La Société considère qu'à moyen terme, les paiements d'étape ou les redevances sur les produits thérapeutiques cédés sous licence, ainsi que l'accroissement des ventes de ses produits diagnostiques lui permettront de sécuriser des revenus récurrents et de pouvoir ainsi afficher des bénéfices sur une partie de ses activités.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

Le 5 mars 2012, la Société a annoncé avoir obtenu une subvention de 418 milliers d'euros de la Communauté Européenne dans le cadre de sa participation au consortium européen RESPONSIFY. Ce consortium de médecine personnalisée en oncologie rassemble 12 partenaires et a pour but d'identifier des biomarqueurs de réponse aux traitements anti-HER2 (Herceptin®) et anti-angiogénique (Avastin®), deux agents chimiothérapeutiques commercialisés par Roche et fréquemment utilisés pour traiter les femmes atteintes de cancer du sein, puis de transformer ces biomarqueurs en tests IVD marqués CE et donc approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Exonhit est notamment responsable d'assurer la protection de la propriété intellectuelle générée autour des signatures et des tests dérivés, ainsi que le marquage CE et la commercialisation des tests prédictifs identifiés sur sa plateforme technologique. Cette subvention couvre plus de 70% des coûts estimés de ce programme pour la Société.

Le 16 mars 2011, les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'un avenant. Ces avenants sont décrits au chapitre 13.1 du présent rapport.

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la Société n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2011.

II / LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'Article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice et à la date de ce rapport.

2.1 Directoire

Les membres du Directoire de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, âge	Fonctions	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat de membre du Directoire ⁽¹⁾	Autres fonctions et mandat (au cours des cinq dernières années)
Dr Loïc Maurel 57 ans	Président du Directoire Directeur des opérations	28 juillet 2008	2012	Vice-Président de l'association France Biotech Président et CEO de Debiovision Inc. (jusqu'en juillet 2008) Président du conseil d'administration d'Oncomab GmbH (jusqu'en septembre 2005) Administrateur de Avance Pharma Inc. et de l'association BIOQuébec (jusqu'en juin 2008)
Hervé Duchesne de Lamotte 56 ans	Membre du Directoire Directeur Administratif et Financier	8 mars 2010	2012	Gérant de Cirrus Finance Management Directeur Général délégué et CFO IDM Pharma SA (jusqu'en juin 2008) Administrateur France Biotech (jusqu'en 2009)
Matthew Pando 40 ans	Membre du Directoire Vice Président Exécutif en charge de l'activité thérapeutique	1 ^{er} avril 2008	2012	-
Isabelle Barber 44 ans	Membre du Directoire Vice-président Exécutif en charge de l'activité diagnostique	28 juillet 2011	2012	-

(1) Le Conseil de surveillance en date du 24 avril 2009 a renouvelé le mandat de membre du Directoire de Loïc Maurel, John Jaskowiak et Matthew Pando jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et a confié la présidence du Directoire au Dr Loïc Maurel.

D^r Loïc Maurel, Président du Directoire

Le D^r Loïc Maurel (57 ans) est Président du Directoire d'Exonhit depuis juillet 2008.

Après avoir occupé plusieurs postes de ventes et marketing chez Rhône-Poulenc et Novartis en France, il a rejoint en 1992 le siège de Novartis en Suisse pour prendre la direction marketing au niveau Groupe des franchises cardiovasculaires, maladies métaboliques et affections respiratoires. Il a été, en particulier, à l'origine du lancement mondial de Diovan®, le premier produit de Novartis en termes de ventes aujourd'hui. En 1999, il est devenu Vice-président Marketing et Produits de spécialités de Novartis Canada. Entre 2001 et 2008, il a été Président et CEO de Debiovision Inc., un laboratoire pharmaceutique de produits spécialisés. Le D^r Loïc Maurel a une grande expérience en marketing, *business development*, cession de produits, essais cliniques, exigences réglementaires et lancements de produits en Amérique du Nord, Europe et Asie. Le D^r Loïc Maurel a été Président du conseil d'Administration d'Oncomab GmbH et membre des conseils d'Administration de Avance Pharma Inc. et de l'association BIOQuebec.

D^r Loïc Maurel est titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université de Bordeaux (1985).

Il est Vice-président de l'association France Biotech.

Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur Administratif et Financier

Hervé Duchesne de Lamotte (56 ans) est membre du Directoire d'Exonhit depuis mars 2010.

Il bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale et financière dans des sociétés de gestion à Paris. C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il participe à la création du groupe IDM, société de biotechnologie, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Il deviendra ensuite directeur général France d'IDM à Paris, de 2006 à 2008. Avant de rejoindre Exonhit, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation. Il a été membre du Conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut ; il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

D^r Matthew Pando, Vice-président exécutif, Thérapeutique

Le D^r Matthew Pando (40 ans) a été nommé Vice-président exécutif, Thérapeutique et membre du Directoire d'Exonhit le 1^{er} avril 2008.

Matthew Pando a débuté chez Exonhit comme chercheur en 2002. Il a joué un rôle clé dans le développement de nombreux programmes de recherche internes et externes de la Société.

Ses domaines d'expertise sont la biologie moléculaire, la biochimie, les vecteurs viraux recombinants, les modèles cellulaires et animaux. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques.

Après avoir reçu un Bachelor of Science en microbiologie avec les félicitations du jury de Colorado State University, Matthew Pando a réalisé une thèse de 3ème cycle en Biologie moléculaire (Ph.D.) au Salk Institute à San Diego, en Californie, où il a étudié les mécanismes d'activation de la transcription. Il est également titulaire d'une formation post-doctorale à l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire de Strasbourg.

Isabelle Barber, Senior Vice-président en charge de l'activité diagnostique

Isabelle Barber (44 ans) a 16 ans d'expérience dans l'industrie du diagnostic, acquise à la fois dans des sociétés de biotechnologie (Isis Pharmaceuticals, Genset) et au sein d'un des leaders mondiaux de la santé (Johnson & Johnson / Ortho-Clinical Diagnostics). Elle a travaillé en France et aux Etats-Unis, et a occupé une grande variété de fonctions allant du support clients et formation, à la qualité, en passant par le planning stratégique, le développement de marchés, et plus récemment le marketing stratégique et opérationnel.

2.2 Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

Nom, prénom	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat¹	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années)
Laurent Condomine	2004 ²	2013	Président du Conseil de surveillance	Président du Conseil de surveillance de Nanobiotix (depuis 2011). Vice President Business Development and Corporate Strategy de AstraZeneca (UK) (jusqu'en 2008)
Patrick Langlois	2005 ³	2014	Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance ³	Associé-Gérant de PJL Conseils (depuis 2005) Président du Conseil d'administration de BioAlliance Pharma (2011) Administrateur des sociétés Scynexis (depuis 2006), Newron Spa (depuis 2008) et Stallergenes (2011) Membre du Conseil de surveillance de Innate Pharma (2010) Administrateur des sociétés Nanobiotix (jusqu'en 2011) et Shire (jusqu'en 2011). Président (non exécutif) de la société DrugAbuse Sciences S.A (jusqu'en 2009)
Christophe Jean	2006 ⁴	2012	Membre du Conseil de surveillance	Directeur des Opérations du Groupe Ipsen (depuis 2003) Membre du conseil d'administration de Tercica (jusqu'en 2008)
Michel Picot	2004 ⁵	2013	Membre du Conseil de surveillance	Président d'Advest SAS (depuis 2005) Administrateur des sociétés Keyyo (depuis 2008), Sigfox (depuis 2010), Holding incubatrice Telecom et mobile (depuis 2011) Holding incubatrice Internet (depuis 2011) et Holding incubatrice Logiciel (depuis 2011) Membre du Conseil de surveillance des sociétés Amisco NV (depuis 2007) et Telogic (depuis 2010) Membre des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE)
Deborah Smeltzer	2007 ⁶	2013	Membre du Conseil de surveillance	Consultant indépendant (depuis 2009) Membre du conseil d'administration de fondation Andrea's Voice (depuis 2007). Vice-présidente des Opérations et Directeur Financier de Dynavax Technologies Corporation (de 2005 à 2009)

Nom, prénom	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat¹	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années)
Frédéric Desdouits	2008 ⁷	-	Membre du Conseil de surveillance	Directeur Général de Bionest Partners (depuis 2005) Président de Bionest Partners Finance (depuis 2005)

- (1) La date d'expiration s'entend de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle est appelée à se réunir pour statuer sur les comptes de l'exercice concerné.
- (2) L'assemblée mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Laurent Condomine membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 28 janvier 2005, Laurent Condomine a été nommé Président du Conseil de surveillance pour la durée du mandat de membre du Conseil. L'assemblée mixte du 10 mai 2010 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- (3) L'assemblée mixte des actionnaires de la Société du 9 septembre 2005 a nommé Patrick Langlois membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 25 avril 2008, Patrick Langlois a été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil. L'assemblée mixte du 27 avril 2011 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- (4) Christophe Jean a été coopté par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 27 octobre 2006, en remplacement de Jean-Luc Bélingart, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2009, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. L'assemblée mixte du 24 avril 2009 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2012, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- (5) L'assemblée mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. L'assemblée mixte du 10 mai 2010 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- (6) Deborah Smeltzer a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'assemblée mixte des actionnaires de la Société du 27 avril 2000. L'assemblée mixte du 10 mai 2010 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- (7) Frédéric Desdouits a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée mixte des actionnaires de la Société du 25 avril 2008. L'assemblée mixte du 27 avril 2011 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Frédéric Desdouits a notifié sa démission de membre du Conseil de surveillance le 26 juillet 2011 avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2011.

Laurent Condomine, Président du Conseil de Surveillance

Laurent Condomine a travaillé 34 ans dans le secteur pharmaceutique et chimique pour le groupe ICI. Après la scission du Groupe ICI en 1993, donnant naissance à la société Zeneca, il a été Directeur de la stratégie pour le groupe Zeneca avant sa fusion avec la société Astra 1998. De 1999 à 2008, il a occupé le poste de Vice-président du département *Business Development and Corporate Strategy* au sein du groupe AstraZeneca.

Laurent Condomine est Président du Conseil de surveillance de la Société Nanobiotix depuis avril 2011.

Laurent Condomine est titulaire d'une Maîtrise ès Sciences économiques (1969) et diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1969). Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1970).

Patrick Langlois, Vice-président du Conseil de Surveillance

Patrick Langlois a débuté à la Banque Louis Dreyfus en tant que « Equity Research Analyst ». De janvier 1975 à décembre 1999, il a occupé différents postes dans le Groupe Rhône-Poulenc dont celui de Directeur Financier. De janvier 2000 à fin 2004, il a exercé chez Aventis S.A. les fonctions de Group Executive Vice President, Directeur Financier, puis en mai 2002 de Vice-président du Directoire. Patrick Langlois est l'Associé-Gérant de PJL Conseils depuis le 1^{er} mars 2005. Il occupe également la fonction de Président du Conseil d'administration de BioAlliance

Pharma (2011), les fonctions d'administrateur dans les sociétés Scynexis (2006) et Newron Spa (2008) ainsi que la fonction de membre du Conseil de surveillance de Innate Pharma (2010).

Patrick Langlois est titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en Economie de l'Université de Rennes (1968) et d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Banques (1974).

Christophe Jean, Membre du Conseil de Surveillance

Christophe Jean a débuté sa carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Ciba-Ceigy AG puis Novartis Pharma AG où il a occupé plusieurs postes opérationnels de 1982 à 2000. En 2000, il a rejoint Pierre Fabre Médicament en tant que Président-directeur général. Il a rejoint le groupe Ipsen fin 2002 et en devient le Directeur des Opérations du Groupe depuis mai 2003.

Christophe Jean est diplômé de Harvard University.

Michel Picot, Membre du Conseil de Surveillance

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de Directeur Général adjoint. Michel Picot est Président d'Advest SAS depuis 2005. Il est également membre du Conseil de surveillance des sociétés Amisco NV (2007) et Telogic (2010). Il occupe également les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (2010), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel, (2011).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

Deborah Smeltzer, Membre du Conseil de Surveillance

Deborah Smeltzer a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des biotechnologies, y compris dans le secteur des sociétés de capital risque et des banques d'investissements. Deborah Smeltzer a commencé sa carrière des affaires en 1985 comme Associé d'une banque d'investissements. Deux ans plus tard, elle est devenue Associé-Gérant de Grotech Capital Group, une société de capital risque basée aux Etats-Unis, où elle était en charge des investissements dans le domaine des sciences de la vie. De 1996 à 1999, Deborah Smeltzer a été Directeur Financier et Vice-présidente de Genset S.A., un laboratoire de génomique situé à Paris. De 1999 à 2004, elle a exercé plusieurs fonctions exécutives au sein de la société Applied Biosystems, dont celle de Directrice générale de l'activité analyse génétique et de Vice-présidente responsable de la finance et du développement commercial. De 2005 à 2009, Deborah Smeltzer a occupé le poste de Vice-présidente des Opérations & Directeur Financier au sein de la société américaine Dynavax Technologies Corporation, une société californienne qui développe des thérapies et des vaccins. Elle est actuellement consultant indépendant et elle est également membre du conseil d'administration de la fondation Andrea's Voice.

Deborah Smeltzer est titulaire d'un BS en sciences biologiques, d'un MS en microbiologie médicale de l'Université de Californie, et d'un MBA de Stanford University.

Frédéric Desdouits, Membre du Conseil de Surveillance

Frédéric Desdouits est, depuis 2011, Directeur Général de Bionest Partners Finance, cabinet de conseils financiers et stratégiques spécialisé dans les Sciences de la Vie dont il a assuré la présidence de 2005 à 2011. Il a également occupé le poste de Directeur Général de Bionest Partners de 2005 à 2011. Il était jusqu'en octobre 2004 responsable de l'activité Analyse Financière (équipe Santé Europe) chez Exane BNP Paribas. Avant de devenir analyste financier, Frédéric Desdouits a été responsable d'une équipe de recherche chez GlaxoWellcome, consultant scientifique pour Hoechst et Investigateur invité à la Rockefeller University, New York, séjour pendant lequel il a travaillé sur la maladie d'Alzheimer.

Frédéric Desdouits est titulaire d'un doctorat obtenu au Collège de France en collaboration avec Rhône-Poulenc, d'un master en pharmacologie et est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Il est également membre de la Société française des analystes financiers (SFAF).

III / ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L.225-102 du code de commerce.

Comme détaillé au chapitre XI ci-dessous, certains salariés ou ex-salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou attribution gratuite d'actions. Un nombre total de 19.825 actions a ainsi été souscrit en 2011.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

IV / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2011 :

4.1 Activités des filiales de la Société

La Société possède une filiale détenue à 100%, Exonhit Therapeutics Inc., société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), qui est engagée dans la découverte, le développement et la commercialisation de produits de diagnostic et de médicaments.

L'activité du laboratoire de la filiale situé à Gaithersburg, Maryland, consiste essentiellement à faire avancer des programmes bioinformatiques de développement comprenant la conception du contenus des biopuces GWSA fabriquées Affymetrix, Inc. ou d'autres biopuces de recherche fabriquées par Agilent Technologies, Inc.

Exonhit Therapeutics Inc. a enregistré une perte nette de 1.027 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2011, contre une perte de 178 milliers de dollars US en 2010. Le total des capitaux propres ressort à (4) millions de dollars US au 31 décembre 2011 contre (3) millions de dollars au 31 décembre 2010.

Pour adapter l'organisation à la nouvelle stratégie de la Société orientée vers la médecine personnalisée, les activités de laboratoire ont été regroupées sur un seul site. Dans ce cadre, l'entité américaine du Groupe a fait spécifiquement l'objet d'une réorganisation en juillet 2011.

Exonhit S.A. et sa filiale à 100% Exonhit Therapeutics Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que sa filiale américaine.

4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 :

Actionnaires	31 décembre 2011		31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mandataire sociaux	70.522 ⁽¹⁾	0,21	65.522 ⁽⁵⁾	0,20	30.522 ⁽⁷⁾	0,09
<i>Dr Loïc Maurel</i>	34.098 ⁽²⁾	0,10	29.098	0,08	9.098	0,03
<i>Hervé Duchesne de Lamotte</i>	2.000	NS	2.000	NS	0	0
<i>Matthew Pando</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Isabelle Barber</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Laurent Condomine</i>	33.301	0,10	33.301	0,09	20.301	0,06
<i>Frédéric Desdouits</i>	1.000	NS	1.000	NS	1.000	NS
<i>Christophe Jean</i>	21	NS	21	NS	21	NS
<i>Patrick Langlois</i>	1	NS	1	NS	1	NS
<i>Michel Picot</i>	1	NS	1	NS	1	NS
<i>Deborah Smeltzer</i>	100	NS	100	NS	100	NS
Groupe Oxford Bioscience Partners	2.597.142 ⁽¹⁾	7,61	2.597.142 ⁽⁵⁾	7,79	2.597.142 ⁽⁷⁾	7,92
Pro BTP	1.000.000 ⁽³⁾	2,93	1.000.000	3,00	1.175.000 ⁽⁸⁾	3,58
Investisseurs institutionnels	2.382.486 ⁽⁴⁾	6,98	1.751.014 ⁽⁶⁾	5,26	3.305.991 ⁽⁹⁾	10,09
Actions propres	69.665 ⁽⁴⁾	0,14	60.055	0,18	43.678	0,09
Public	27.999.482 ^(.)	82,12	27.843.021 ⁽⁶⁾	83,57	25.625.949 ⁽⁸⁾	78,22
Total	34.119.297	100,00%	33.316.754	100,00%	32.778.282	100,00%

(1) Sur la base d'un registre des titres nominatifs au 31 décembre 2011

(2) Compte tenu des 5.000 actions acquises le 4 janvier 2012 (l'opération est décrite au chapitre VII du présent rapport)

(3) Sur la base d'un TPI au 20 février 2012.

(4) Au 31 décembre 2011.

(5) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2010

(6) Sur la base d'un TPI au 16 février 2011

(7) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2009

(8) Sur la base d'un TPI au 5 octobre 2009

(9) Investisseurs institutionnels entrés lors de l'augmentation de capital du 18 décembre 2009

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

V / INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société (hors fournisseurs de la filiale américaine) par date d'échéance au 31 décembre 2011 (art. L. 441-6 et L. 442-6-I-7 du Code de commerce) :

Soldes fournisseurs	Au 31/12/2011 (montant en K€)	Au 31/12/2010 (montant en K€)
Echus à moins de 30 jours	426	164
Echus entre 30 et 45 jours	9	262
Echus entre 45 et 60 jours	9	12
Echus à plus de 60 jours	2	-
Total	446	438

VI / MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

VII / OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le 4 janvier 2012, Monsieur Loïc Maurel, Président du Directoire, a acquis 5.000 actions de la Société sur NYSE Alternext à Paris pour un prix unitaire moyen de 1,12 euro, soit un montant total de 5.600 euros.

VIII / TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R.225-102 al. 2 du code de commerce :

n. acquisition d'actions	1 455 645	3 949 374	957 684	1 075 109	1 171 737
E					
.....	5 176 653	4 048 837	4 759 345	8 075 293	4 952 202
s et dotations aux	(6 583 960)	(9 761 277)	(8 198 703)	(7 498 699)	(8 335 572)
ice	(674 840)	(2 089 473)	(1 615 926)	(1 329 163)	(1 102 865)
s et dotations aux	(7 448 712)	(8 633 628)	(7 790 450)	(7 511 610)	(7 116 025)
.....					
s, mais avant dotations	(0,22)	(0,29)	(0,20)	(0,19)	(0,21)
s et dotations aux	(0,28)	(0,32)	(0,24)	(0,23)	(0,21)
.....					
exercice	48	47	47	50	52
.....	3 087 998	3 274 364	2 869 899	3 364 987	3 304 288
stages sociaux de l'exercice	1 434 361	1 504 558	1 393 524	1 592 828	1 581 292

IX / TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L.225-100 al. 7 du code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société du 23 mai 2008, du 10 mai 2010 et du 18 mai 2011 au Directoire :

Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Directoire / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (12 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	300.000 €	10 juillet 2012	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la	300.000 € ⁽¹⁾	10 juillet 2012	Non utilisée	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des

	Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (13 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)			cours des 20 dernières séances de bourse précédent la fixation du prix de l'émission
4.	Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par placement auprès d'investisseurs qualifiés (14 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	300.000 € ⁽¹⁾	10 juillet 2012	Non utilisée
				Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédent la fixation du prix de l'émission
5.	Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (15 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	40.000 €	10 novembre 2011	463 097 actions (15 juin 2010) 782.718 actions (27 juillet 2011)
				Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Alternext des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %
6.	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (16 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	10 juillet 2012	98.508 actions (27 juillet 2011)
				Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1. et 2. ci-dessus selon le cas
7.	Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société (17 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	1.000.000 actions	10 juillet 2013	31.000 options (14 mai 2010) 100.931 options (15 mars 2011) 55.000 options (24 mars 2011)
				Ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties
8.	Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (18 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	400.000 actions	10 juillet 2013	3.000 actions (15 mars 2001) 65.00 actions (24 mai 2011) 30.000 actions (28 juillet 2011)
				Gratuite
9.	Attribution de bons de souscription d'actions de la Société (19 ^{ème} résolution de l'AGE du 10 mai 2010)	1.599,36 € ⁽¹⁾	Autorisation rendue caduque par l'AGE du 18 mai 2011	90.906 actions (4 février 2011)
				Emission à titre gratuit Prix d'exercice ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront

				consentis avec une décote maximum de 20%
Attribution de bons de souscription d'actions de la Société (11 ^{ème} résolution de l'AGE du 18 mai 2011)	2.865,60 € ⁽¹⁾	18 novembre 2012	Non utilisé	Emission à titre gratuit Prix d'exercice ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour où les bons seront consentis avec une décote maximum de 20%
10. Augmentation de capital au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (12 ^{ème} résolution de l'AGE du 18 mai 2011)	20.000 €	18 juillet 2013	Non utilisée	Cours de bourse avec une décote maximum de 30%

⁽¹⁾ *Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.*

X / REMUNERATIONS ÉT AVANTAGES ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PATRICKATION AU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due aux membres du Directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 est présentée ci-après :

Nom	2011			2010		
	Rémunération fixe due et versée (en Euros)	Rémunération variable due et versée (en Euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en Euros)	Rémunération fixe due et versée (en Euros)	Rémunération variable due et versée (en Euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en Euros)
D ^r Loïc Maurel Président du Directoire Directeur des opérations	256.346	28.750	3.720	250.000	100.000	3.928
Hervé Duchesne de Lamotte ⁽¹⁾ Membre du Directoire Directeur administratif et financier	189.697	29.600	3.504	185.003	6.475	1.931
Matthew Pando Membre du Directoire Vice-président exécutif en charge de l'activité thérapeutique	151.764	13.470	6.000	145.452	54.221	4116
Isabelle Barber ⁽²⁾ Membre du Directoire Vice-président exécutif en charge de l'activité diagnostique	175.150	15.000	2.649	-	-	-
John Jaskowiak ⁽³⁾ Membre du Directoire Vice-président exécutif en charge de l'activité diagnostique	-	-	-	91.743	14.679	17.588
TOTAL	772.957	86.820	15.873	672.198	175.375	27.563

(1) Hervé Duchesne de Lamotte a été nommé membre du Directoire par le Conseil de surveillance le 8 mars 2010.

(2) Isabelle Barber a été nommé membre du directoire par le Conseil de surveillance du 28 juillet 2011.

(3) John Jaskowiak a notifié sa démission de sa fonction de membre du Directoire le 30 avril 2010.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à 875 milliers d'euros au cours de l'exercice 2011 contre 875 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du Directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du Directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et corporate présentés chaque année par le Directoire au Conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. Ainsi, les objectifs du Dr Loïc Maurel et de Hervé Duchesne de Lamotte portent à la fois sur des critères opérationnels, financiers et de gestion. Les objectifs d'Isabelle Barber et de Matthew Pando sont davantage axés sur l'activité diagnostique et l'activité

thérapeutique respectivement. L'avantage en nature dont bénéficient les membres du Directoire correspond principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'un avenant. Ces avenants sont décrits au chapitre 13.1 du présent rapport.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération et avantages en nature versés aux membres du Conseil de surveillance de la Société au cours de exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 est présentée ci-après :

	2011		2010	
	Jetons de présence (en Euros) ⁽²⁾	Autres rémunérations (en Euros)	Jetons de présence (en Euros) ⁽²⁾	Autres rémunérations (en Euros)
Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance	22.000	25.974 BSA ⁽³⁾	16.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
Patrick Langlois Membre du Conseil de surveillance	14.000	18.181 BSA ⁽³⁾	11.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
Michel Picot Membre du Conseil de surveillance	16.500	7.792 BSA ⁽³⁾	11.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
Christophe Jean Membre du Conseil de surveillance	14.500	9.090 BSA ⁽³⁾	9.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
Deborah Smeltzer Membre du Conseil de surveillance	13.000	16.883 BSA ⁽³⁾	7.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
Frédéric Desdouits ⁽¹⁾ Membre du Conseil de surveillance	5.000	-	6.000	15.151 BSA ⁽⁴⁾
TOTAL	85.000	77.920 BSA⁽³⁾	60.000	90.906 BSA⁽⁴⁾

(1) Frédéric Desdouits a notifié sa démission de membre du Conseil de surveillance le 26 juillet 2011 avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2011.

(2) L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 septembre 2005 a alloué aux membres du Conseil de surveillance, au titre de jetons de présence, un montant global de 60.000 euros pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 avril 2011 a décidé de porter le montant global alloué au titre de jetons de présence à 90.000 euros. Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du Conseil de surveillance et de ses sous-comités.

(3) 1 BSA correspond à une valeur Black & Scholes de 0,77 euro à la date d'attribution le 21 mars 2012.

(4) 15 151 BSA correspondent à une valeur Black & Scholes de 10 000 € à la date d'attribution, soit 0,66 € par BSA au 4 février 2011.

Au 31 décembre 2011, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Loïc Maurel	34.098 ⁽¹⁾	0,10	29.098	0,08
Hervé Duchesne de Lamotte	2.000	NS	2.000	NS

<i>Isabelle Barber</i>	0	0	0	0
<i>Matthew Pando</i>	0	0	0	0
<i>Laurent Condomine</i>	33.301	0,10	33.301	0,09
<i>Frédéric Desdouits</i>	1.000	NS	1.000	NS
<i>Christophe Jean</i>	21	NS	21	NS
<i>Patrick Langlois</i>	1	NS	1	NS
<i>Michel Picot</i>	1	NS	1	NS
<i>Deborah Smeltzer</i>	100	NS	100	NS
Total	70.522	0,21%	65.522	0,19%

(1) Compte tenu des 5.000 actions acquises le 4 janvier 2012 (l'opération est décrite au chapitre VII du présent rapport)

XI / RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

I Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Directoire a mis en œuvre par délibérations en date du 15 mars 2011 et du 24 mai 2011 un plan d'attribution d'options de souscription d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2010. Les conditions auxquelles ces options ont été consenties et le prix d'exercice des options incluses dans ces plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution	Nb d'options attribuées	Nb d'actions auxquelles donnent droit les options	Prix d'exercice unitaire en euros	Date d'échéance des options
15 mars 2011	15 mars 2011	140.931	140.931	2,45	15 mars 2021
24 mai 2011	24 mai 2011	55.000	55.000	2,01	24 mai 2021

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société à chacun de ses mandataires sociaux

Les options attribuées par la Société à chacun de ses mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont présentées ci-dessous :

Bénéficiaires	Nb d'options attribuées	Date d'attribution / numéro de Plan	Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers
Hervé Duchesne de Lamotte	25.000	15 mars 2011	15 mars 2012
Matthew Pando	10.000	15 mars 2011	15 mars 2012

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société aux salariés

Les options attribuées par la Société aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont présentées ci-dessous :

Bénéficiaires	Nb d'options attribuées	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options sont exercables par fraction d'un tiers
Isabelle Barber ⁽¹⁾	40.000	15 mars 2011	15 mars 2012
Mike Brenner	30.000	24 mai 2011	24 mai 2012
Jacques Bonte	17.500	15 mars 2011	15 mars 2012
Vinayaka Kotraiah	15.000	24 mai 2011	24 mai 2012
Maragaret Calciano	10.000	24 mai 2011	24 mai 2012
Pascale Beurdeley	5.000	15 mars 2011	15 mars 2012
Stéphanie Bourgignon	5.000	15 mars 2011	15 mars 2012
Olivier Sol	4.000	15 mars 2011	15 mars 2012
Laurent Désiré	3.150	15 mars 2011	15 mars 2012
Thierry Taverne	2.700	15 mars 2011	15 mars 2012

(1) Au 15 mars 2011, Isabelle Barber n'étant pas mandataire social de la Société.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

II Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2010 a autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce le Directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors des réunions du 15 mars 2011, du 24 mai 2011 et du 28 juillet 2011 d'attribuer gratuitement 98.000 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
15 mars 2011	3.000	15 mars 2013	15 mars 2015
24 mai 2011	65.000	24 mai 2013	24 mai 2015
28 juillet 2011	30.000	28 juillet 2013	28 juillet 2015

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition

	attribuées				
Isabelle Barber	30.000	28 juillet 2011	2 ans	2 ans	Oui

Actions attribuées gratuitement aux dix salariés (neuf bénéficiaires) de la Société non mandataires sociaux ayant reçu le plus d'actions gratuites :

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Olivier Sol	15.000	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Isabelle Barber	10.000	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Laurent Désiré	10.000	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Eric Beausoleil	10.000	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Pascale Beurdeley	10.000	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Florence Mahé	7.500	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Cédric Chauvignac	2.500	24 mai 2011	2 ans	2 ans	Oui
Cristina Figueiroa	2.500	15 mars 2011	2 ans	2 ans	Oui
Nadine Levet	500	15 mars 2011	2 ans	2 ans	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du Directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, 19.825 actions attribuées gratuitement en 2009 ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Aucune des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Actions définitivement acquises par les dix salariés de la Société non mandataires sociaux ayant acquis le plus d'actions gratuites

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Cristina Figueiroa	2.500	2 ans	Oui
Eric Beausoleil	2.400	2 ans	Oui
Olivier Sol	1.800	2 ans	Oui
Laurent Désiré	1.800	2 ans	Oui
Florence Mahé	1.800	2 ans	Oui
Véronique Audouard	1.500	2 ans	Oui
Pascale Beurdeley	1.200	2 ans	Oui
Thierry Taverne	1.200	2 ans	Oui
Frédérique Schlumberger	1.000	2 ans	Oui
Bertrand Leblond	1.000	2 ans	Oui

--	--	--	--

XII / MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Audit

Représenté par Jean-Yves Jégourel
 Tour Ernst & Young
 Faubourg de l'Arche
 92037 Paris la Défense Cedex

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Audit et Diagnostic

Représenté par Olivier Maurin
 14 rue Clapeyron
 75008 Paris

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Bruno Perrin

Tour Ernst & Young
 Faubourg de l'Arche
 92037 Paris la Défense Cedex

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Philippe Millan

Villa H.G. Riquetti
 75015 PARIS
 Suppléant d'Audit et Diagnostic

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

XIII / LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)

Aucune

13.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2011 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)

- Avenants aux contrats de travail des membres du Directoire : les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce et préalablement autorisés par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012.

13.3 Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2011 (Article L. 225-87 du Code de Commerce)

Aucune.

13.4 Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011

- Convention de consultant avec la société BioNest : la société BioNest a été sollicitée par la Société dans le cadre d'une mission d'accompagnement et de conseil à l'occasion d'un partenariat envisagé aux Etats-Unis et en Europe. Monsieur Frédéric Desdouits étant à la fois membre du Conseil et *managing partner* de BioNest, la convention de consultant a été soumise à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce et préalablement autorisée par le Conseil de surveillance le 29 janvier 2010.
- Convention de consultant avec la société BioNest : la société BioNest a également été sollicitée par la Société dans le cadre d'une mission d'accompagnement et de conseil à l'occasion de la mise en œuvre de sa stratégie d'acquisition. La convention de consultant a été soumise à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce et préalablement autorisée par le Conseil de surveillance le 15 décembre 2010.
- Protocole d'accord et contrat de consultant entre la Société et Messieurs Bruno Tocqué, Fabien Schweighoffer, et Laurent Bracco, fondateurs de la Société en date du 15 janvier 2008. Le protocole d'accord a pour objet d'organiser les modalités de la démission de Messieurs Tocqué, Schweighoffer et Bracco de leurs fonctions de membres du Directoire et de salariés de la Société. Le Protocole d'accord prévoit la signature et l'entrée en vigueur d'un contrat de consultant entre Messieurs Tocqué, Schweighoffer, Bracco et la Société en date du 31 mars 2008, en vertu duquel ils fournissent une prestation de conseil à la Société, par l'intermédiaire d'une société qu'ils ont constituée à cette fin. Ce protocole a été renouvelé en décembre 2011 jusqu'au 20 décembre 2013.

13.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte de la filiale américaine, Exonhit Therapeutics Inc. (art. L. 225-68)

Aucune

XIV / INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'Article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Par application des dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé vont vous être présentées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 21 mars 2012

Loïc Maurel, Président du Directoire